

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2015

15 élus présents ou représentés. Secrétaire de séance : J.P. Chevalier

## **Avis sur Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

La commune de Biozat est concernée par le projet de SDCI proposant une fusion des Communautés de Communes du Pays Saint-Pourcinois, de Sioule Colette et Double et du Bassin de Gannat. Considérant que la préservation de notre identité rurale est une priorité pour notre territoire, que la fréquentation du Bassin de Gannat dépasse les limites de notre canton et concerne également une grande partie des communes relevant de la Communauté de Communes Nord Limagne, que de nombreux échanges ou organisations communes existent déjà, avec ces mêmes communes, dans différents domaines économiques, qu'un tel rapprochement Nord Limagne – Gannat – Sioule Colette et Double- St-Pourçain constituerait un « vrai » bassin de vie recentré sur Gannat et créerait une dynamique d'un plus grand territoire rural,

**le Conseil Municipal a émis un avis favorable** (15 votants : 13 voix « Pour » et 2 « Abstentions ») **sur la proposition de M. le Préfet, à savoir la fusion des Communautés de Communes du Pays Saint-Pourcinois, de Sioule Colette et Double et du Bassin de Gannat, assortie impérativement d'une fusion concomitante avec tout ou partie de la Communauté de Communes Nord Limagne.**

## **Avis sur le volet eau potable et assainissement dans le cadre du SDCI**

Dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunal, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la demande du maintien des syndicats d'eau potable et d'assainissement, dont le SIVOM de Sioule et Double dans son intégralité de périmètre et de compétence. Le maintien d'un service public de qualité et de proximité pour les abonnés est indispensable.

## **Recensement**

La commune de Biozat est retenue pour le recensement 2016. Il se déroulera du 21 janvier au 20 février. Mmes Manuela CONSTANT et Alice FAUCHERE ont été désignées agents recenseurs. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la désignation de ces deux personnes et leur niveau d'indemnisation qui se situera à hauteur de 715 € net, en regard de la dotation de l'Etat versée à cet effet à la commune.

## **Questions diverses**

- Travaux en cours : l'accessibilité extérieure du local infirmière, confiée à l'entreprise Cibello, avance bien. Le chantier de la cuisine de l'école va démarrer incessamment. Le saule pleureur de la cour de l'école, gênant la future construction, a dû être abattu.
- Sécurité école : les portails seront désormais fermés durant la journée.
- Déchets verts : un composteur sera prochainement mis en place au cimetière.
- Plantations : des arbustes sont généreusement proposés à la commune via l'intervention d'une enseignante. Leur mise en place sera décidée prochainement.
- Bulletin municipal et Site internet sont en préparation. Rendez-vous début 2016.
- Rappel prochains rendez-vous :

- marché de Noël des enfants de l'école (ouvert à tous) vendredi 11 décembre à partir de 18h30
- vœux du maire et accueil des nouveaux habitants : samedi 9 janvier à 11h salle préfa

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 23h.